

AVIS

TRIBUNAUX DU MANITOBA

OBJET : NOUVELLE ADRESSE COURRIEL POUR LES DEMANDES DE TRANSCRIPTION

Veillez noter que **Royal Reporting, A Veritext Company**, a changé son adresse courriel pour la suivante : transcription-mb@veritext.com.

330, chemin St. Mary's, bureau 120
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z5
Téléphone : 204 306-9149
Télécopieur : 204 306-9154
Courriel : transcription-mb@veritext.com

Afin de demander une transcription judiciaire électronique ou imprimée, ou une estimation du coût d'une transcription, vous devez remplir un formulaire de demande de transcription et le remettre à Royal Reporting en personne, par courriel ou par télécopieur. Vous pouvez aussi faire une demande par téléphone. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de transcription auprès du greffe le plus proche, en allant au bureau de Royal Reporting ou en le téléchargeant de son site Web. Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web de Royal Reporting (en anglais seulement), au <http://royalreportingmanitoba.com>.

Les frais payables pour les transcriptions sont établis dans le Règlement prescrivant les frais judiciaires et les droits d'homologation, qui se trouve à l'adresse <https://web2.gov.mb.ca/laws/regqs/index.php?act=l80>.

Les frais prescrits par page sont comme suit :

FORMAT PAPIER (les prix comprennent la reliure et la livraison)	Coût global maximal par page
Transcription originale, copie papier, service RÉGULIER	7,25 \$
Duplicata d'une transcription, copie papier, service RÉGULIER	1,20 \$
Transcription originale, copie papier, service RAPIDE	8,50 \$
Duplicata d'une transcription, copie papier, service RAPIDE	2,65 \$
Transcription originale, copie papier, service PRIORITAIRE	9,25 \$
Duplicata d'une transcription, copie papier, service PRIORITAIRE	3,15 \$

AVIS

TRIBUNAUX DU MANITOBA

FORMAT ÉLECTRONIQUE	Coût global maximal par page
Transcription originale, format électronique, service RÉGULIER	6,95 \$
Duplicata d'une transcription, format électronique, service RÉGULIER	0,95 \$
Transcription originale, format électronique, service RAPIDE	8,25 \$
Duplicata d'une transcription, format électronique, service RAPIDE	0,95 \$
Transcription originale, format électronique, service PRIORITAIRE	9,00 \$
Duplicata d'une transcription, format électronique, service PRIORITAIRE	0,95 \$

Remarque : Les utilisateurs publics devront payer la TPS.

Vous pourrez discuter des modalités de paiement avec le personnel de Royal Reporting au moment de présenter votre demande.

DONNÉ PAR :

« *Original signé par Sandy Smith* »

Sandy Smith, directrice de l'administration des tribunaux de Winnipeg

DATE : Le 16 mai 2023